

## **François de Rugy et Elisabeth Borne annoncent de nouvelles aides pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques via le programme ADVENIR**

François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, ont présenté deux nouvelles dispositions pour le financement de nouveaux points de recharge pour véhicules électriques.

Le programme ADVENIR piloté par l'Avere-France offrira une surprime pour les bornes à la demande mises en place par les collectivités et financera 50 % de la mise en place d'une infrastructure de recharge collective électrique pour 3 000 copropriétés.

Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France : « *Nous nous félicitons des mesures annoncées par le gouvernement qui viennent renforcer les dispositifs existants. Cela confirme une nouvelle fois l'importance du programme ADVENIR que l'Avere-France pilote depuis 2016 et qui a déjà permis de financer plus de 7 300 nouveaux points de recharge. Les collectivités et les copropriétés doivent se saisir de ces aides pour installer des bornes à moindre coût* ».

### **Accélérer le passage à l'électrique**

Aujourd'hui, plus de 230 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables sont en circulation et profitent de plus de 28 000 points de recharge accessibles au public en France. En mai 2018, le gouvernement et la filière automobile française se sont engagés conjointement à mettre en place des mesures incitatives pour accompagner les Français en se fixant des objectifs ambitieux : 600 000 véhicules électriques, 400 000 hybrides rechargeables et 100 000 points de recharge accessibles au public en 2022.

Il est prioritaire de faciliter la recharge du quotidien, aujourd'hui près d'1 Français sur 2 habitant en copropriétés est prêt à se tourner vers un véhicule électrique à condition de pouvoir le recharger à son domicile. Il est donc nécessaire d'accompagner les 12 millions de foyers qui en sont dépourvus.

### **Accompagner les copropriétés dans la mise en place de bornes de recharge**

7 millions de ménages disposant d'une place de stationnement vivent aujourd'hui en copropriété, où l'installation d'un point de recharge n'est pas toujours simple pour des raisons de procédures et de coûts.

Alors que la loi d'orientation des mobilités fait un pas en avant pour une simplification des procédures, ADVENIR intervient sur la partie financière.

Ainsi, les copropriétés décidant d'installer des points de recharge bénéficieront d'un financement à hauteur de 50 % pour la mise en place d'une infrastructure collective permettant à chacun de se brancher simplement une fois celle-ci installée. Le projet vise un objectif de 3 000 copropriétés équipées en 2022.

## Faciliter l'installation par les collectivités de bornes à la demande

En quelques années, les collectivités territoriales ont installé plus de 20 000 points de recharge et ont permis d'offrir un maillage complet de l'ensemble du territoire national.

Pour continuer leurs déploiements, les collectivités sont incitées à installer des bornes de recharge à la demande d'utilisateurs de véhicules électriques ne disposant pas de places de parking dédiées, afin de les déployer au plus près des besoins. Ces dispositifs, mis en place avec succès dans d'autres pays, consistent à étudier l'installation sur demande d'un point de recharge à moins de 500 mètres du lieu de résidence ou de travail s'il n'y a pas de possibilités de recharge à proximité.

Aujourd'hui, le programme ADVENIR soutient les collectivités territoriales en prenant en charge 40 % des coûts d'acquisition et d'installation dans la limite de 1 860 euros par point de recharge. Dans le cadre de la mise en place d'un programme de bornes à la demande, une surprime leur sera versée.

### Le programme ADVENIR en détails

Créé en 2016 à l'initiative de l'Avere-France, le programme ADVENIR (Aide au Développement des Véhicules Electriques grâce à de Nouvelles Infrastructures de Recharge) soutient financièrement l'installation de bornes collectives dans l'espace public et privé, via les certificats d'économie d'énergie. Il vise l'installation de 13 700 nouveaux points de recharge à fin 2020 dont 3 000 en voirie.

Au total, ces deux nouvelles opérations mobilisent 16 millions d'euros.

Pour rappel, ADVENIR finance aujourd'hui l'installation d'infrastructures de recharge :

- En entreprises, collectivités ou associations, pour les véhicules de flottes, de leurs salariés et de leurs visiteurs
- En copropriétés, à usage individuel ou ouvert à l'ensemble des résidents  
En voirie et en parkings publics.

### A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

---

#### Contacts presse : Agence VLC

Valérie Leseigneur & Estelle Hardy  
valerie@agencevlc.com / Tél. 06 68 80 37 35  
estelle@agencevlc.com / Tél. 07 77 31 91 23

#### Avere-France

Cécile Goubet – Déléguée générale  
Tel. 01 53 25 00 60  
cecile.goubet@avere-france.org

#### ADVENIR

www.advenir.mobi